

## PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DE ZONES HUMIDES BASSIN VERSANT AUDE ET BERRE

### COMPTE-RENDU ATELIER DE CONCERTATION N°2 « Définition des objectifs et actions de gestion sur les zones humides prioritaires – Fresquel » 06 JUILLET 2023

#### Organisation de la réunion

Date : 06 juillet 2023

Lieu : SMMAR – Allée Claude Bernard – 11000 Carcassonne

Nombre de participants : 10 participants

Intervenants par ordre de prise de parole :

M. François DEMANGEOT, Vice-président du SMMAR

Mme Isabelle PERRÉE, Coordinatrice GEMAPI secteur Aude centre – SMMAR EPTB Aude

M. Noël SANCHEZ, Hydro-écologue, expert en zones humides - Nymphalis

Animateurs par ordre de prise de parole :

Mme Lorraine AUFFRAY - Animatrice ETHICS Group

Mme Axelle DE LIMA - Animatrice ETHICS Group

#### Les objectifs de l'atelier

- Présenter la stratégie du plan de gestion et les zones humides prioritaires
- Enrichir le plan de gestion par la connaissance du territoire et l'expertise des participants (enjeux, contraintes)
- Co-construire les actions à mettre en place



## Déroulé et apports de la concertation par zone humide

### Accueil et introduction

**M. François DEMANGEOT**, Vice-Président du SMMAR, a ouvert la réunion par un rappel du lancement de la démarche concertante et de l'importance du plan de gestion. Il a insisté sur l'intérêt de fournir un travail de qualité sur ce document, qui a un rôle majeur à jouer dans la préservation des zones humides. Plus il sera complet, plus il pourra s'imposer et être réellement pris en compte.

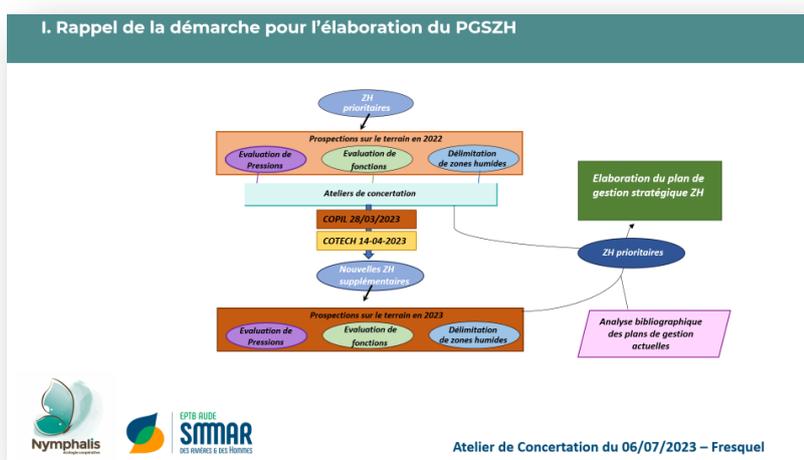
Il a ensuite donné la parole à **Mme Isabelle PERRÉE**, Coordonnatrice GEMAPI secteur Aude centre – SMMAR EPTB Aude. Madame PERRÉE a présenté l'ambition du jour : **définir des objectifs et des actions de gestion sur les zones humides prioritaires**. Elle a invité les participants à poursuivre le partage de contribution via la plateforme de concertation [Colidée/ SMMAR\\_ZH](#) jusqu'à la fin de l'été.

Mme Lorraine AUFFRAY, Animatrice ETHICS Group, a ensuite présenté l'ordre du jour de cet atelier alternant présentations, temps d'échanges et temps participatifs :

- Temps 1 - Le plan de gestion : stratégie générale et déclinaison par secteurs
- Temps 2 - Inspiration : exemples d'action
- Temps 3 - Les actions à déployer pour préserver les zones humides prioritaires – Atelier
- Temps 4 - Restitution et conclusion

### 1. Le plan de gestion : stratégie générale et déclinaison par secteurs

Mme Isabelle PERRÉE a introduit ce premier temps en rappelant la **démarche globale** dans lequel s'inscrit cet atelier.



Le plan de gestion se doit d'être un **document multi-partenarial** : le cadre de son élaboration a été présenté en COPIL en décembre 2021. Nymphalis, bureau d'étude en écologie, a ensuite débuté un

travail bibliographique important, inventoriant et capitalisant de nombreuses données pour **actualiser et compiler la connaissance cartographique** sur les zones humides. La caractérisation fonctionnelle de l'ensemble des zones humides du bassin versant a été réalisée par une méthode géomatique. **Trois grandes fonctions des zones humides ont été retenues** : hydrologique, écologique, biogéochimique. Selon ces résultats, une hiérarchisation des zones humides a été réalisée et mis en concertation avec le COTECH. En conséquence, la première version des zones humides prioritaires a été destinée à la première campagne de terrain en 2022.

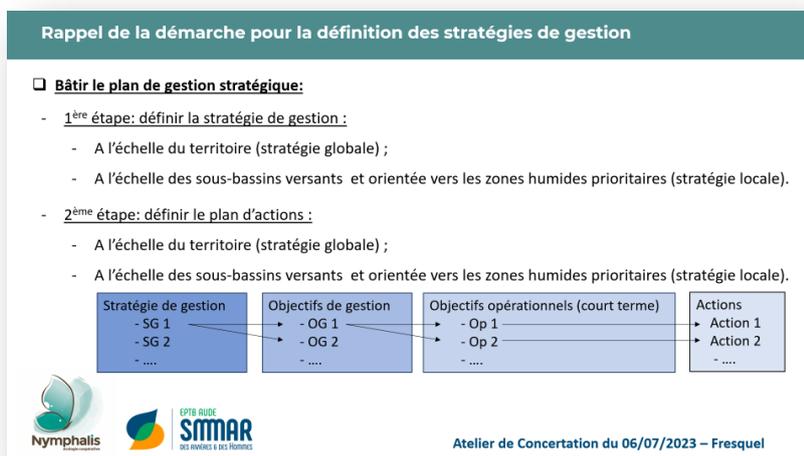
Les éléments recueillis par le bureau d'étude ont ensuite été portés à concertation. En fin d'année 2022, **une phase concertante** s'est ouverte sur 5 secteurs :

- Fresquel
- Aude Centre
- Orbieu-Jourres
- Haute Vallée de l'Aude
- Basse Vallée de l'Aude

La caractérisation des zones humides établie a été présentée aux acteurs des territoires qui ont pu l'enrichir par leur connaissance du terrain. Pour compléter ces échanges, une deuxième campagne de terrain a été réalisée en 2023 sur les entités proposées par le COTECH et les ateliers de concertation.

Une stratégie de gestion à l'échelle du territoire a pu émerger et a été présentée et validée en COPIL. Cette stratégie doit être **déclinée et adaptée à chaque zone humide**. L'atelier du jour va permettre d'imaginer les actions à mettre en place sur les zones humides prioritaires, identifiées lors de la dernière concertation.

**M. Noël SANCHEZ**, Hydro-écologue, expert en zones humides – Nymphalis, a poursuivi par un **rappel de la démarche pour la définition des stratégies de gestion**.



La première étape a consisté à **établir des axes de stratégie de gestion communs aux 7 bassins versants**, c'est-à-dire une stratégie globale. Cette stratégie doit ensuite être **déclinée au niveau local**, sur chacune des zones humides prioritaires.

La deuxième étape consiste à définir des **plans d'actions pour ces stratégies**, globale et locale. L'atelier du jour se situe à cette étape, la stratégie de gestion a été présentée et validée en COPIL, les participants sont donc invités à **réfléchir aux actions à mettre en place localement** : des actions adaptées à l'échelle



**Présentation de la stratégie de gestion à l'échelle du sous-bassin du Fresquel**

Stratégie locale à long terme	Objectifs de gestion	
	Zones humides en tête de bassin	Ripisylve
I. Préservation des fonctionnalités hydrologiques, biogéochimiques et écologiques des zones humides	Préservation de biocoenoses de tourbières, prairies humides et boisement alluviaux en tête de bassin  Reconquête par une maîtrise foncière et/ou protection réglementaire visant à sécuriser les zones humides et leur espace de bon fonctionnement (Ex : désagencement des ripisylves ou préservation des tourbières en tête de bassin)  Maintien du pâturage extensif	Préservation de la diversité des écosystèmes alluviaux et donc la capacité d'accueil de la faune et de la flore infonduées et maintien de la dynamique naturelle du cours d'eau  Maitrise foncière visant à restaurer les différents biocoenoses dégradés
II. Réduction de menaces et restauration des fonctionnalités de ripisylves et prairies humides	Limber les drains pour augmenter la fonctionnalité hydrologique  Tendre vers l'élimination des plantations de résineux exotiques en milieux humides afin de restaurer des tourbières ou des prairies humides en fonction du contexte et au regard, en conséquence, la fonctionnalité hydrologique	Restauration de boissements humides caractéristiques de la ripisylve (Ex : saules et frênes) remplaçant des plantations des espèces exotiques ou de l'exploitation forestière (épicéas)  Restauration de la ripisylve sur des terrains en friche ou mis en culture
III. Connaissances et suivi de zones humides		Limitation et contrôle des populations des espèces invasives
IV. Communication et sensibilisation		Mise en place d' <b>indicateurs</b> du suivi de la <b>végétation</b>  Sensibilisation  Développement de sentiers de sensibilisation avec une fréquentation soutenable pour les zones humides  Développement des outils de communication
V. Accompagnement de projets d'aménagement		Citation d'un pôle d'information et veille de zones humides/biodiversité ("Observatoire") pour accompagner les porteurs de projets  Elaboration des outils d'information pour le public professionnel  Veille technique des menaces sur les zones humides (projets aménagement, dégradation par landrisme etc) - accompagnement dans l'application d'une stratégie Euler/Réaure/Compensar (ERC)  Intégration de l'inventaire zones humides et de la démarche de gestion dans les documents d'urbanisme  Favoriser des pratiques agricoles en équilibre avec la préservation des zones humides



**Atelier de Concertation du 06/07/2023 – Fresquel**

**Légende :** en jaune : des objectifs de gestion spécifiques au Fresquel, en bleu : à l'ensemble du bassin versant (*Fresquel et à l'échelle du territoire*).

## 2. Inspiration : exemples d'action

Une vidéo d'inspiration sur la restauration des Tourbières dans la haute vallée de l'Aude a été projetée aux participants.



Pour visionner la vidéo : [Restaurer les tourbières pour soutenir les débits dans la haute vallée de l'Aude - YouTube](#)

Temps d'échanges :

L'ensemble des questions soulevées en séance et les éléments de réponse sont retranscrits ci-dessous.

Question d'un participant : Tant que le document n'est pas fini/publié, on ne peut pas l'inclure dans les documents d'urbanisme ?

Réponse de l'intervenant : Rien n'empêche d'intégrer déjà la cartographie des zones humides.

### 3. Les actions à déployer pour préserver les zones humides prioritaires – Atelier



Pendant 1h00, les participants réunis en un groupe de travail ont été invités à proposer des actions à mettre en place, selon les 5 axes stratégiques, sur les 7 zones humides prioritaires du Fresquel :

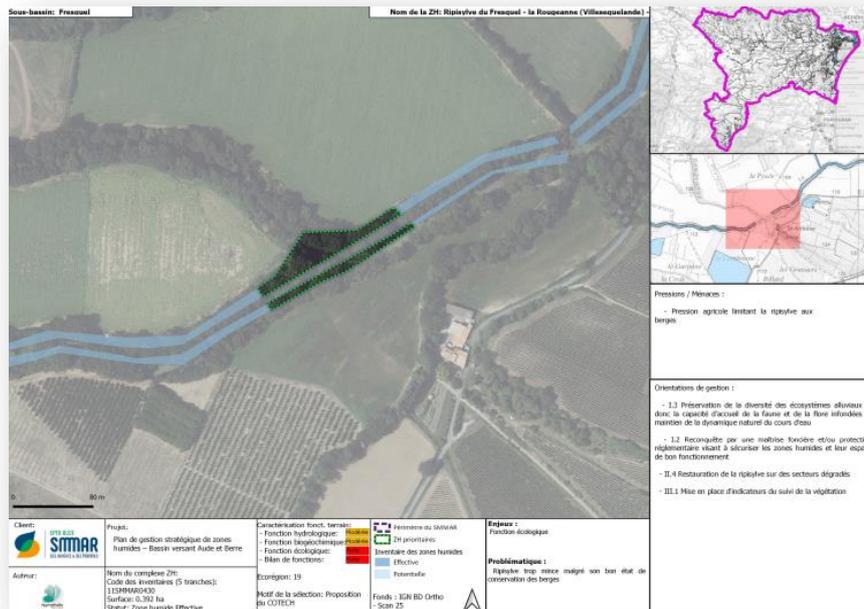
- FR-ZH\_SMMAR\_5821\_A-Ripisylve du Fresquel - La Rougeanne
- FR-ZH\_SMMAR\_8922-Ripisylve du Fresquel à Carcassonne
- FR-ZH\_SMMAR\_5834-Ripisylve du Lampy à Alzonne
- FR-ZH\_SMMAR\_5788-Plantation de peupliers de Villelongue
- FR-ZH\_SMMAR\_6149-Boisement humide paratourbeux en M. Noire
- FR-ZH\_SMMAR\_5966-Ripisylve du Plaisance
- FR-ZH\_SMMAR\_5847-Magnocariçaie en tête de bassin (Tréville)

Deux animatrices ETHICS Group étaient présentes pour recueillir les contributions en direct sur la plateforme Colidée.

47 contributions ont pu être recueillies en direct par les animatrices ETHICS Group. L'ensemble des contributions par zone humide est consultable ci-dessous ainsi que sur [Colidée/ SMMAR\\_ZH](#).

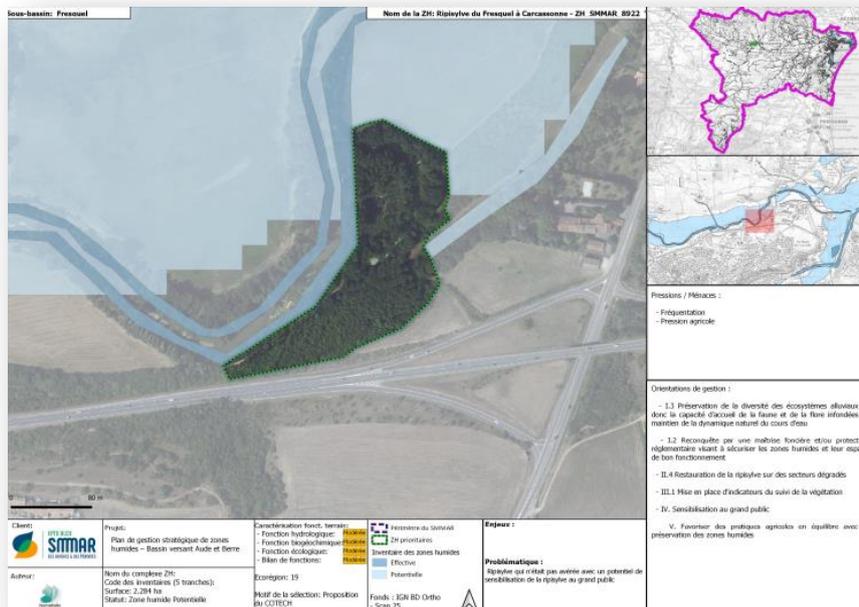
Question : Quelles actions déployer pour préserver les zones humides prioritaires ?

- 5821\_A-Ripisylve du Fresquel - La Rougeanne



<b>Observations et propositions d'actions sur cette zone humide</b>
Concertation, maîtrise foncière, information avec les usagers
Reconquête pour élargir la ripisylve

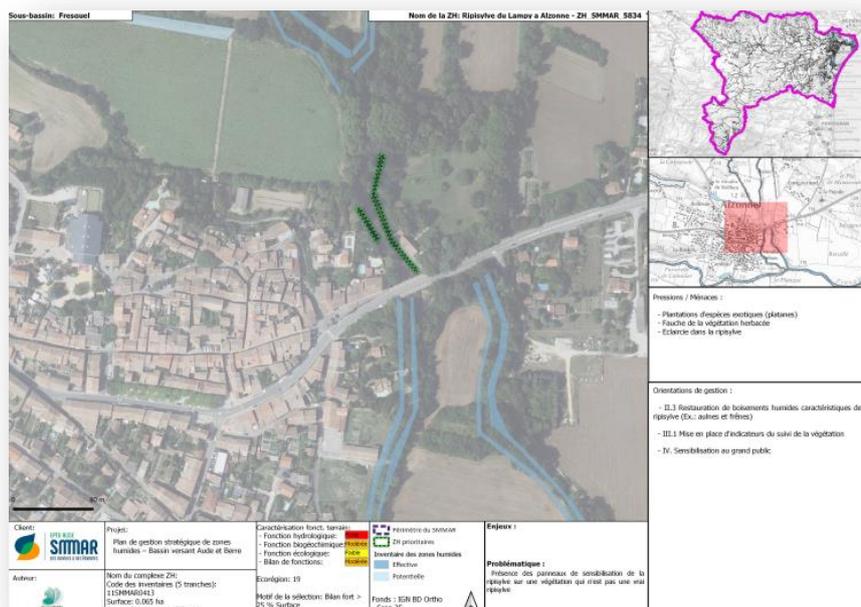
- 8922-Ripisylve du Fresquel à Carcassonne



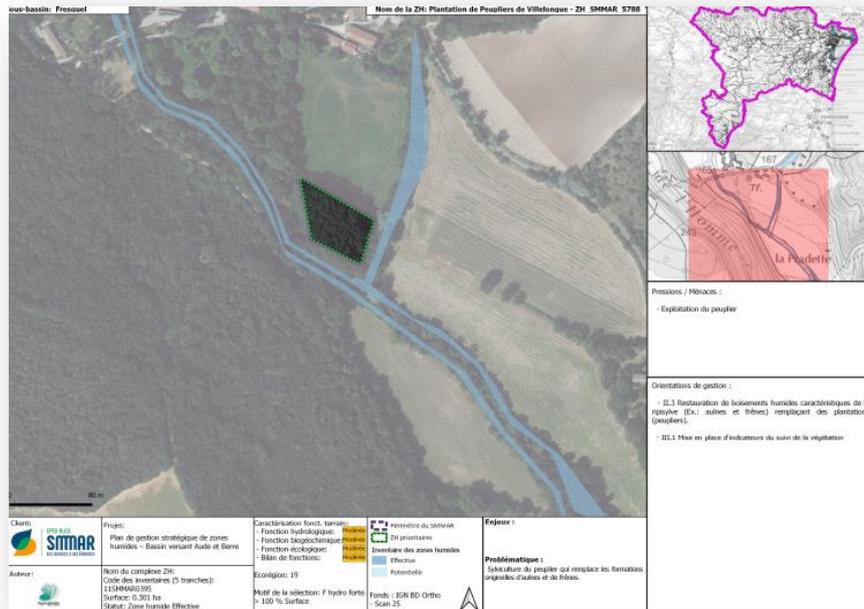
<b>Observations et propositions d'actions sur cette zone humide</b>
Couplé : plan de gestion risque inondation / plan de gestion ZH
Zone de débordement à côté d'une ZH ?

Maitrise foncière (acquisition, convention)
Mettre en préemption
Parcelle cultivée en aval, 2 autres prairies pas fauchées = quelques espèces de ZH, étendre la zone ?
Actions de sensibilisation
A préserver
Elargir cette zone et intégrer les 2 bras morts

- 5834-Ripisylve du Lampy à Alzonne

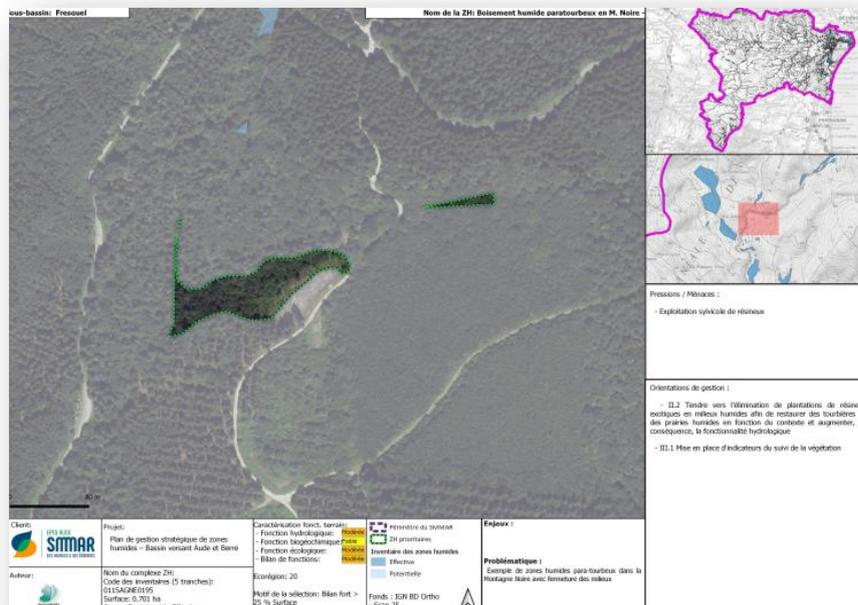


- 5788-Plantation de peupliers de Villelongue



Observations et propositions d'actions sur cette zone humide	
Se rapprocher du propriétaire	
Couper et laisser se régénérer naturellement	
A restaurer : Enlever des peupliers et replanter avec des espèces adaptées	

- 6149-Boisement humide paratourbeux en M. Noire



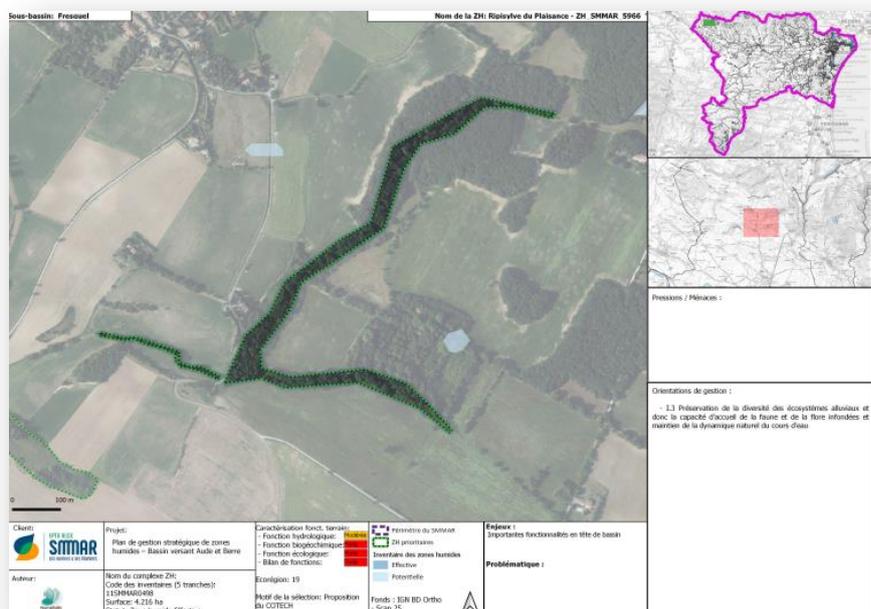
Observations et propositions d'actions sur cette zone humide	
Parcelle identifiée à consolider : aller au-delà ?	
Action à faire, exploiter actuellement, compétence de l'ONF	

Si propriétaires : acquisitions, pâturage

Si c'est domanial : agents de l'ONF doivent prendre en charge cette préservation

Connaissance sur la propriété importante

- 5966-Ripisylve du Plaisance



### Observations et propositions d'actions sur cette zone humide

Mettre en place des mécanismes de contrôle et suivi sur ZH qui ne nécessitent pas de travaux particuliers

Suivi d'indicateurs et communication tous les 2 à 5 ans pour dresser un état des lieux actualisé

Connaître l'emprise foncière des ZH pour prioriser les actions

Proposition *a minima* d'un arrêté préfectoral de préservation de la ripisylve

Concerter avec les propriétaires, les différents riverains ou acteurs de la zone pour favoriser le développement naturel de la ripisylve

Mise en place des indicateurs de suivi

- 5847-Magnocariçaie en tête de bassin (Tréville)



Observations et propositions d'actions sur cette zone humide
Restaurer les fonctionnalités, aller au-delà de la zone identifiée, faire un suivi pour aller délimiter le périmètre de la ZH actuelle
Avoir un état 0, +5 ans etc.
1ère action : consulter, informer les personnes concernées sur leurs propriétés
Maitrise foncière à faire, en général, sur toutes les ZH
Faire un plan de gestion en ciblant les moyens/contacts/acteurs d'accompagnement
Identifier les moyens d'accompagnement :
1) Diagnostic 2) Concertation 3) Quels moyens d'accompagnement ?
Problématique chez les agriculteurs : à concerter, accompagner, proposer des alternatives
Drains : si pas d'usage, peut-être mettre des seuils afin de contrôler le drainage et toujours en concertation avec les agriculteurs des parcelles voisines. Autre possibilité est de mettre en place des vannes régulatrices. Pour d'autres intervenants, le contrôle du drainage est compliqué.
Prendre un périmètre élargi et faire une concertation
Faire de la pédagogie. Action prioritaire
Réunion d'information au niveau de la mairie.



- Un COTECH sera planifié mi-septembre,
- Le bureau d'étude Nymphalis se chargera ensuite de la rédaction du plan de gestion avec une validation prévue en fin d'année 2023.

## ANNEXE

### Liste des participants :

- **ALQUIE Agnès** Responsable agroenvironnement CA11
- **VALLIER Gérard** Maire Moussoulens
- **VIEU Brigitte** Adjointe Mairie Alzonne/Fresquel
- **DEMANGEOT François** VP SMMAR/FRESQUEL
- **PELEGRIN Olivier** DDTM 11
- **ALBAREL Arnaud** Adjoint au Maire Carcassonne Ville de Carcassonne
- **DUMEUNIER Vincent** CD11